DIVERSIFIÉ

SYNTHESE DE GESTION

31/03/2019

Données clés (source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : 137,35 (EUR) Date de VL et d'actif géré : 29/03/2019 Actif géré : 918,96 (millions EUR) Indice de référence : Aucun

Objectif d'investissement

Ce FCPE multi-entreprises, labellisé par le CIES (Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale) et par Finansol, combine les deux approches ISR et Solidaire. Il est investi de façon équilibrée entre supports actions et taux (obligations, monétaire) sélectionnés dans un univers de valeurs socialement responsables (répondant à des critères extra-financiers environnementaux, sociétaux et de gouvernance d'entreprise). Il détient entre 5 et 10% de titres solidaires (sociétés favorisant l'emploi et l'insertion sociale).

Il vise à tirer parti à long terme de la performance des marchés d'actions et des rendements obligataires des pays de la zone euro.

Profil de risque et de rendement (SRRI)

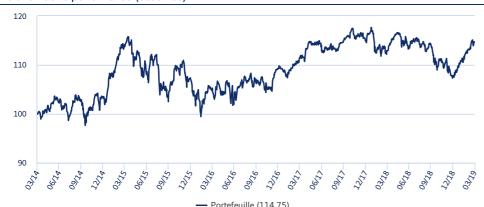
1 2 3 4 5 6 7

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Performances

Evolution de la performance (base 100) *



Performances glissantes *

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Depuis le	31/12/2018	28/02/2019	31/12/2018	29/03/2018	31/03/2016	31/03/2014
Portefeuille	6,39%	2,12%	6,39%	1,64%	9,03%	14,75%

Performances calendaires (1) *

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Portefeuille	-6,23%	5,37%	1,97%	3,79%	5,78%	10,78%	13,40%	-7,54%	1,45%	16,52%

* Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Certification et Label ISR





www.ci-es.org

Le Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale labellise les produits d'épargne salariale socialement responsables

www.finansol.org

Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence de ce produit d'épargne

Indicateur(s) glissant(s)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	5,63%	5,61%	6,88%
Ratio de Sharpe	0,36	0,61	0,46

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Analyse des rendements

Baisse maximale	-40.80%
	.,
Délai de recouvrement (jours)	1030
Moins bon mois	09/2002
Moins bonne performance	-16,97%
Meilleur mois	04/2003
Meilleure performance	22,22%

Indicateurs

	Portefeuille
Sensibilité	3,34
Nombre de lignes	14

La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence





Commentaire de gestion



Au cours du mois de mars, de nouveaux signes de ralentissement économique sont apparus aux Etats-Unis tandis que les chiffres sont restés mitigés en zone euro et en Chine. L'évolution des tensions commerciales internationales et du dossier du Brexit, ce dernier n'étant toujours pas résolu, a continué d'attirer l'attention. Les marchés de taux se caractérisent en mars et depuis le début de l'année par une baisse des rendements des obligations d'état. Le taux à 10 ans allemand à 10 ans est passé en territoire négatif pour la première fois depuis 2016. Le taux 10 ans US est inférieur à 2.5%. Ces mouvements s'expliquent par : (1) Les révisions à la baisse des prévisions de croissance dans les principales économies. La révision à la baisse de la croissance a été particulièrement prononcée dans la zone euro.

(1) Les révisions à la baisse des prévisions de croissance dans les principales économies. La révision à la baisse de la croissance a été particulièrement prononcée dans la zone euro Notons également, l'absence de pressions inflationnistes.

(2) Le changement de ton des grandes banques centrales face à cet environnement de croissance plus risqué. Nous pouvons maintenant considérer que la normalisation des politiques n'est plus à l'ordre du jour des grandes banques centrales. La BCE et la Fed ont envoyé des signaux plus forts en faveur d'une baisse des taux plus longtemps. Après un départ en trombe en début d'année, avec +10,5% à fin février pour le MSCI ACWIS, l'indice représentatif des actions mondiales a poursuivi sa hausse en mars mais de façon beaucoup plus limitée (+1,0%). Alors que le début d'année avait bénéficié du ton plus conciliant des grandes banques centrales et d'un climat plus apaisé sur le font des négociations commerciales, les inquiétudes sur le front de la croissance globale ont ressurgi en mars. Au plan géographique, cette frilosité des marchés en mars a été largement partagée (-0,9% pour le Nikkei à Tokyo, 0,0% pour le Dow Jones à New-York, +0,1% pour le Dax à Francfort) même si certains d'entre-eux ont mieux tiré leur épingle du jeu (+1,6% pour l'Eurostoxx 50, +2,1% pour le CAC 40 à Paris, +2,6% pour l'indice Nasdaq à New-York, plus orienté vers la technologie, et +2,9% pour le FTSE à Londres).

Portrait d'entreprise solidaire : LES INVITES AU FESTIN (Besançon - 25)

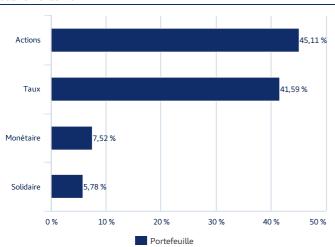
Créée en novembre 1990 par Marie-Noëlle Besançon, « Les Invités au Festin » est une association loi 1901 qui œuvre en faveur des personnes souffrant de solitude et d'exclusion liées à des troubles d'ordre psychologique ou/et à des difficultés d'intégration socio-professionnelle. En découvrant les conditions des patients dans les hôpitaux psychiatriques, dans les années 1970, alors qu'elle était jeune interne, Marie-Noëlle Besançon décide de tout mettre en œuvre pour créer une structure adaptée aux personnes souffrant de troubles psychiques. Une alternative à la prise en charge stigmatisante et déshumanisante de l'asile.

Cette mission est rendue possible par la rencontre avec Jean Besançon dont l'expérience des dynamiques entrepreneuriales et le même sens de l'engagement au service des autres ont permis d'ériger le modèle des INVITES AU FESTIN. Fort de ce concept, l'association s'est structurée et organisée en réseau international en créant dès 2007 IAF RESEAU permettant ainsi d'essaimer sur tout le territoire national, et même à l'international, des lieux d'accueil et de vie pour ces personnes fragiles.

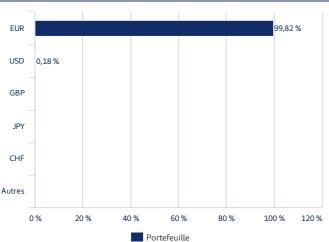
Aujourd'hui, 30 salariés et une centaine de bénévoles s'emploient à lutter contre l'exclusion et rendre leur dignité aux personnes mises au ban de la société.

Composition du portefeuille

Allocation d'actifs



Répartition par devises



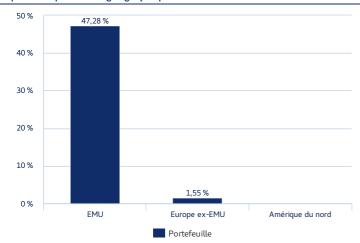


SYNTHESE DE GESTION 31/03/2019

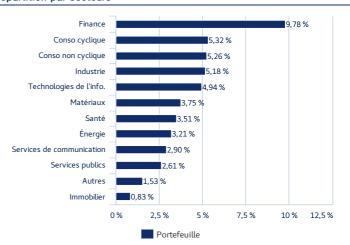
DIVERSIFIÉ

Composition du portefeuille - Analyse des actions

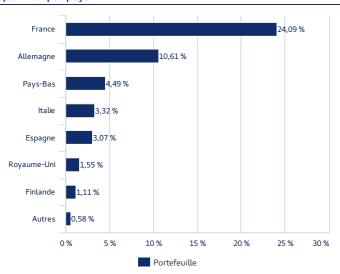
Répartition par zones géographiques



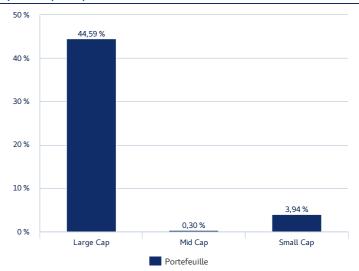
Répartition par secteurs



Répartition par pays



Répartition par capitalisation boursière



Principaux émetteurs actions

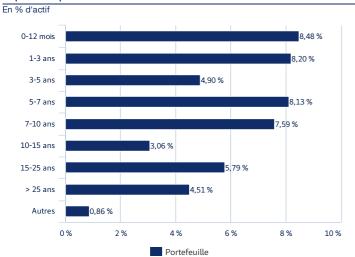
	% d'actif
SAP SE	2,19%
TOTAL SA	2,13%
AXA SA	2,10%
SANOFI	2,04%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	1,82%
ALLIANZ SE	1,78%
ENEL SPA	1,64%
SOCIETE D INVMT FRANCE ACTIVE	1,63%
ORANGE	1,56%
DANONE	1,56%
Total	18,45%



DIVERSIFIÉ

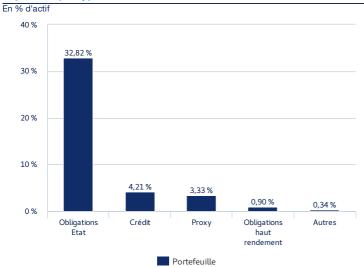
Composition du portefeuille - Analyse des obligations et du monétaire

Répartition par maturités

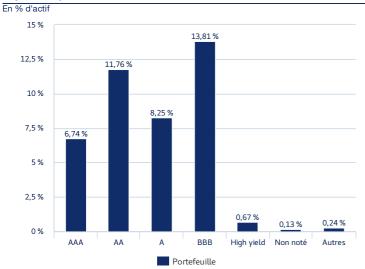


* Autres : non classés, deposits, appels de marge ...

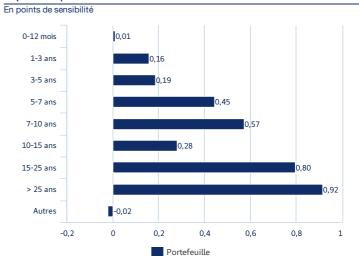
Répartition par types émetteurs



Répartition par notations



Répartition par maturités

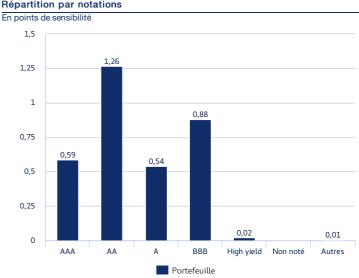


* Autres : non classés, deposits, appels de marge ...

Répartition par types émetteurs

En points de sensibilité 2.92 3 0,19 0.15 0.03 0,01 0 Obligations Etat Obligations Crédit Proxy Autres haut rendement Portefeuille

Répartition par notations



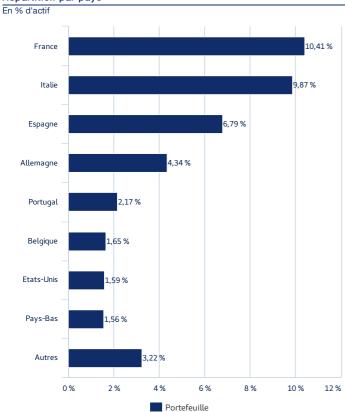




DIVERSIFIÉ

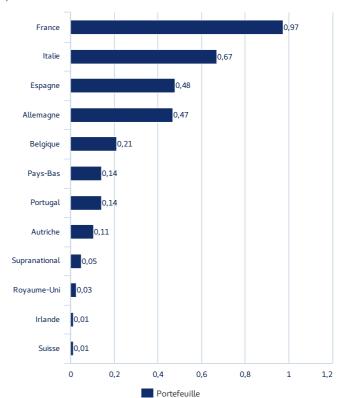
Composition du portefeuille - Analyse des obligations et du monétaire

Répartition par pays



Répartition par pays

En points de sensibilité



Principaux émetteurs obligations

	% d'actif
ITALIAN REPUBLIC	9,80%
FRANCE	7,55%
SPAIN (KINGDOM OF)	6,13%
GERMANY	3,56%
PORTUGAL	2,14%
BELGIUM	1,57%
NETHERLANDS	1,25%
KFW-KDT F WDERAUFBAU	0,97%
AUSTRIA (REPUBLIC OF)	0,82%
AGENCE FRSE DEVELOPMENT	0,64%
Total	34,43%







Caractéristiques principales

Forme juridique	FCPE
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	30/11/2001
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Commission de surperformance	Non
Frais courants	0,74% (prélevés) - 29/12/2017
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Classification de l'organisme de tutelle	Non applicable
Code AMF	99000079319

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.



DIVERSIFIÉ

Lexique ESG

ISR selon Amundi

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes E.F et G 1
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
- 3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence / univers d'investissement
- 4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille 2

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs. I'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

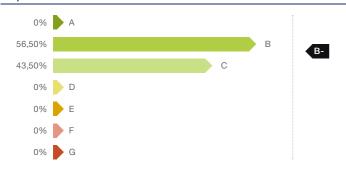
Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

Note ESG moyenne

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille²



Indice : Aucun

Focus Sectoriel

Secteur Banques & Assurances

Le secteur bancaire engendre intrinsèquement peu d'impact ESG. Cependant, l'impact indirect qu'implique l'activité de financement peut s'avérer très important. En termes d'impact direct, le secteur bancaire voit son empreinte environnementale relativement faible via l'exploitation des bureaux et des serveurs. L'impact social d'une banque se reflète notamment à travers ses relations sociales en internes, qui est globalement stable malgré un nombre important de licenciements. Concernant la gouvernance, le secteur est très règlement et fait quasi-systématiquement l'objet de contrôles internes et externes. En termes d'impacts indirects, le levier du financement et de l'investissement dans certaines activités peut engendrer de lourdes conséquences sur l'environnement, en positif ou en négatif... Socialement, les banques jouent un rôle social déterminant : financement des PME, accompagnement de personnes fragiles, rôle dans la capacité d'emprunt des particuliers, etc.

ING Groep démontre une bonne performance ESG combinant une exposition modérée aux risques (en particulier environnementaux) et de bons aspects associés à sa gestion. Cependant, sa performance a été affectée par une controverse concernant ses pratiques de lutte contre le blanchiment d'argent, qui a abouti à une pénalité estimée à 775 millions d'euros.

En ce qui concerne le pilier environnemental, la banque voit son exposition limitée en raison de la composition de sa clientèle (le risque semble avoir diminué ces dernières années). Cependant, ING a structuré son approche en mettant en place un comité dédié aux risques ESG et un processus dédié de gestion des risques sectoriels spécifiques. En termes de développement de produits, la banque a pris des initiatives pour des clients particuliers (prêts à taux réduit) et développe des produits ISR.

Sur le pilier social, l'approche d'ING associe des mesures de gestion de la relation client (y compris un suivi avancé des plaintes) et la mise en œuvre d'outils de satisfaction client ayant un impact sur la rémunération des employés.

Enfin, les éléments de gouvernance d'entreprise (mis à part le récent cas de lutte contre le blanchiment d'argent) ne suscitent aucune inquiétude.

Société Générale présente une performance ESG solide. Sur le plan environnemental, la banque a déployé un processus clair d'intégration de critères ESG, 12 politiques relatives aux secteurs sensibles ont été arrêtées et le groupe a publié fin 2016 une mesure de ses émissions de carbone scope 3, pratique rare dans le secteur.

Par ailleurs la banque a mis en place une taxe carbone interne devant permettre de favoriser les activités les moins émettrices.

La gouvernance s'est améliorée ces dernières années grâce à la séparation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, mais l'égalité des actionnaires n'étant toutefois pas systématiquement assurée.

Enfin des efforts ont été réalisés afin de renforcer le dispositif de contrôle suite aux différentes controverses (manipulation de taux, affaire Kerviel) et des mesures devant permettre un marketing responsable ont été mises en place.

Evaluation par critère ESG

Environnement	C+
Social	С
Gouvernance	B-
Note Globale	B-

Couverture de l'analyse ESG²

Nombre d'émetteurs	11
% du portefeuille noté ESG ²	99,14%

Certification et Label ISR



¹ En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le code de transparence du fonds disponible sur les sites de la société de gestion et de l'AFG http://www.afg.asso.fr.



² Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur,il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

DIVERSIFIÉ

SYNTHESE DE GESTION 31/03/2019

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

